



Union Fédérale des Consommateurs QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie
8 rue LACAVE-LAPLAGNE - TRIANON
BP 2357 98846 NOUMEA CEDEX
Tel/Fax : (687) 28.51.20

Courriel : contact@nouvellecaledonie.ufcquechoisir.fr

Site : <http://www.ufcnouvellecaledonie.nc>

Communiqué de presse

Étiquetage nutritionnel

Depuis de nombreuses années, l'UFC Que Choisir réclame un système code couleur simple et lisible, pour que le consommateur puisse se faire une idée rapide et claire de la valeur nutritionnelle d'un produit et comparer les produits d'une même gamme.

La métropole a retenu le système code couleur soutenu par UFC Que Choisir : voir le communiqué de presse en pièce jointe.

Ce système est un système volontaire. Mais en privilégiant les produits étiquetés avec le code couleur, le consommateur poussera les industriels à adopter cet étiquetage et, le cas échéant, à travailler sur la composition de leurs produits.

En Nouvelle-Calédonie, le sujet de l'étiquetage nutritionnel a fait l'objet de très nombreuses discussions sans déboucher. En cause la part importante des produits importés des pays de la zone et la réticence de l'industrie locale à engager des frais pour payer l'analyse nutritionnelle des produits et modifier l'étiquetage. Rappelons qu'indiquer la composition précise des produits n'est pas une obligation réglementaire en Nouvelle-Calédonie... Tant pis pour le consommateur calédonien.

Pour un produit comportant les informations nutritionnelles « classiques » sur l'emballage (le petit tableau qu'on lit rarement au moment de l'achat !), vous avez la possibilité de vous rendre sur le calculateur mis à disposition par Que Choisir pour obtenir le code couleur du produit :

<https://www.quechoisir.org/calculateur-etiquetage-nutritionnel-n22155/>

Pour le conseil d'administration, La présidente, Luce LORENZIN

Nouméa, le 16 mars 2017

CONTACT PRESSE : 28 51 20 / 76 09 45 / 75 13 24



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 15/03/2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Etiquetage nutritionnel : enfin un système officiel coloriel !

L'UFC-Que Choisir se félicite de l'annonce ce jour, qui n'est autre que la journée mondiale des consommateurs⁽¹⁾, du modèle officiel d'étiquetage nutritionnel simplifié par la Ministre de la Santé Marisol TOURAINE. Après avoir réclamé pendant de longues années un système coloriel simple et lisible, l'UFC-Que Choisir se réjouit de cette victoire... La balle est désormais dans le camp des industriels et distributeurs qui restent libres de l'apposer ou non sur leurs produits.

Plus d'un an après l'adoption de son principe dans la Loi de Santé publique, et alors que les initiatives isolées des industriels se multipliaient, renforçant un peu plus la cacophonie informative des consommateurs, le modèle officiel d'étiquetage nutritionnel simplifié vient d'être annoncé par la Ministre de la Santé. C'est donc un système coloriel comme réclamé de longue date par l'UFC-Que Choisir, qui doit être officialisé par arrêté début avril. Plus particulièrement, l'expérience grandeur nature et le sondage auprès des consommateurs démontrent, comme le soulignait l'UFC-Que Choisir, l'inefficacité totale du système 'Nutrirepère' proposé par l'industrie agroalimentaire du fait de son extrême complexité et de l'absence de code coloriel. A l'inverse, les 3 autres systèmes coloriels, et notamment le 'Nutriscore', une vignette à 5 couleurs qui va du vert à l'orange foncé en fonction de la qualité du produit, sont les plus efficaces pour orienter le choix des consommateurs vers les produits les plus sains.

Cette annonce coupe court aux doutes instillés ces dernières semaines. Loin de jeter un pavé dans la marre, le récent avis de l'ANSES soulignant -sans grande surprise- qu'il existe (faute de recul suffisant) « un niveau de preuve insuffisant pour démontrer (sa) pertinence au regard des enjeux de santé publique » ne saurait remettre en cause l'intérêt informatif premier de ce dispositif. Le Haut Conseil Pour la Santé Publique a d'ailleurs répliqué à l'ANSES que l'étiquetage nutritionnel simplifié, en permettant au consommateur de faire un choix éclairé, est un des éléments d'une politique nutritionnelle de santé publique efficace, et constitue, qui plus est, une recommandation de l'OMS.

A quelques jours de l'officialisation par arrêté du modèle officiel d'étiquetage nutritionnel, la balle est désormais dans le camp des industriels et distributeurs. En effet, cette vignette est facultative. Compte tenu de la très forte attente des consommateurs d'une information nutritionnelle simplifiée, les professionnels seraient bien inspirés de ne pas les laisser sur leur faim.

Pour entériner l'avancée annoncée ce jour, l'UFC-Que Choisir appelle donc les industriels et les distributeurs à se positionner publiquement en indiquant clairement s'ils reprendront le modèle officiel.

(1) La journée mondiale des consommateurs a été instituée en 1983 par Consumers International, association regroupant les principales organisations de consommateurs mondiales et dont l'UFC-Que Choisir est membre. Le thème de la Journée mondiale des droits des consommateurs est pour 2017 'les droits des consommateurs à l'ère du numérique'.